



Règlement grand-ducal du 26 octobre 2019 portant fixation de la date d'ouverture et de clôture des soldes de l'hiver 2019/2020 et de l'été 2020.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 1^{er}, paragraphe 4, de la loi modifiée du 23 décembre 2016 sur les ventes en soldes et sur trottoir et la publicité trompeuse et comparative ;

Vu les avis des Chambres de commerce et de la Chambre des métiers ;

Vu l'article 1^{er}, paragraphe 1^{er}, de la loi du 16 juin 2017 sur l'organisation du Conseil d'État et considérant qu'il y a urgence ;

Sur le rapport de Notre Ministre des Classes moyennes et après délibération du Gouvernement en conseil ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}.

Les dates d'ouverture et de clôture des deux prochaines périodes de vente en solde sont fixées comme suit :

- Soldes de l'hiver 2019/2020 :
début : jeudi, le 2 janvier 2020,
clôture : samedi, le 25 janvier 2020 inclus.
- Soldes de l'été 2020 :
début : vendredi, le 26 juin 2020,
clôture : samedi, le 25 juillet 2020 inclus.

Art. 2.

Notre Ministre des Classes moyennes est chargé de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Le Ministre des Classes moyennes,
Lex Delles

Palais de Luxembourg, le 26 octobre 2019.
Henri

